



Reclamation de remboursement d'une pension alimentaire

Par **desmotreux_old**, le **22/10/2007** à **10:52**

ayant obtenu la garde de mes enfants, mon ex femme me versait une pension alimentaire de 300 euros en début de chaque mois. Suite à une ordonnance du 10 juillet 2006, la garde des enfants devenait une garde alternée, annulant aussi la pension alimentaire. Je viens de recevoir une lettre recommandée de mon ex, me réclamant la pension alimentaire qu'elle m'a versée pour le mois de juillet 2006, à compter du 10 juillet, date d'effet de l'ordonnance, à savoir :

$300 \text{ €} : 31 \text{ jours} = 9,68 \text{ €}$

$9,68 \text{ €} \times 21 \text{ jours} = 203,28 \text{ €}$

Si je ne la règle pas de suite, elle ouvre une procédure judiciaire...

Est-elle en droit de me réclamer ce montant de 203,28 euros et dois-je lui verser ?

D'avance merci pour l'intérêt que vous porterez à ma demande.